

Le directeur général

Maisons-Alfort, le 6 janvier 2025

AVIS de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

relatif à la mise à jour des fiches de description de danger biologique
transmissible par les aliments

*L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste.
L'Anses contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation et à évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter.
Elle contribue également à assurer d'une part la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux et d'autre part à l'évaluation des propriétés nutritionnelles des aliments.
Elle fournit aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique technique nécessaires à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion du risque (article L.1313-1 du code de la santé publique).
Ses avis sont publiés sur son site internet.*

Dans le cadre de son autosaisine du 7 février 2024, l'Agence a procédé à la mise à jour de la fiche de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E.

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA SAISINE

Afin d'aider les professionnels de la filière agroalimentaire à maîtriser la sécurité sanitaire et à rédiger des guides de bonnes pratiques d'hygiène, l'Anses met à leur disposition des fiches de description des dangers biologiques transmissibles par les aliments.

Ces travaux concernent la mise à jour d'une de ces fiches.

2. ORGANISATION DE L'EXPERTISE

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (janvier 2024) ».

L'expertise relève du domaine de compétences du Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK). L'expertise collective a été

réalisée à partir de la fiche de danger initiale de 2010 et de travaux de mise à jour initiés par le CES BIORISK au cours de la mandature 2015-2018. Sur la base d'une fiche finalisée en 2024 par quatre rapporteurs, les travaux ont été présentés au CES BIORISK tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques entre le 20 février et le 18 septembre 2024. Les conclusions ont été adoptées par le CES BIORISK réuni le 18 septembre 2024.

L'Anses analyse les liens d'intérêts déclarés par les experts avant leur nomination et tout au long des travaux, afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts au regard des points traités dans le cadre de l'expertise. Les déclarations d'intérêts des experts sont rendues publiques via le site internet <https://dpi.sante.gouv.fr/>.

3. ANALYSE ET CONCLUSIONS DU CES BIORISK

Suite à l'expertise collective, la fiche de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E dont la version publiée remontait à 2010, a été mise à jour et est jointe en annexe.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail endosse la fiche de danger biologique transmissible par les aliments mise à jour par le CES BIORISK. L'Anses souligne, à l'occasion de l'actualisation de cette fiche de danger, la voie nouvelle de contamination que peut constituer la réutilisation désormais possible d'eaux non conventionnelles dans les industries agroalimentaires mettant en œuvre des aliments qui peuvent être porteurs du VHE. Une analyse des sources de danger et des moyens de maîtrise des risques dûment menée doit permettre de la prendre en compte de manière adéquate.

Pr Benoît Vallet

MOTS-CLÉS

Danger biologique ; Aliments ; virus de l'hépatite E ; *Paslahepevirus balayani*

Biological hazard ; Food ; Hepatitis E virus ; *Paslahepevirus balayani*

CITATION SUGGÉRÉE

Anses. (2024). Avis relatif à la mise à jour de la fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative au virus de l'hépatite E (saisine 2024-MPEX-0018). Maisons-Alfort : Anses, 3 p.

ANNEXE 1

Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments : Virus de l'hépatite E Saisine n° 2024-MPEX-0018, mise à jour : septembre 2024.